



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP/BUR/52/4
28 avril 1998

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et à ses
Protocoles

Tunis, 28 mars 1998

RAPPORT

**DE LA RÉUNION DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES
À LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA MER MÉDITERRANÉE
CONTRE LA POLLUTION ET À SES PROTOCOLES**

Introduction

1. La réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles s'est tenue à Tunis (Tunisie), à l'hôtel "Le Palace", Gammarth, La Marsa, le 28 mars 1998 - au lieu du 27 mars, date initialement prévue. Ce report a été dû essentiellement aux mauvaises conditions météorologiques régnant à Athènes et ayant entraîné la fermeture de l'aéroport pendant 24 heures.

Participation

2. La réunion était présidée par S.E. M. Mohamed Mehdi Mlika, ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire de la Tunisie. S.E. Mme Imren Aykut, ministre de l'Environnement de la Turquie (vice-président), S.E. M. Bernard Fautrier, Ministre Plénipotentiaire de Monaco (Rapporteur), Mme Gordana Valcic, Directeur adjoint, Direction nationale de l'environnement de la Croatie (vice-président), M. Alexandros Lascaratos, attaché de liaison de la Grèce pour le PAM (vice-président) et M. Bashir Fares, Directeur général du Centre technique pour la protection de l'environnement de la Jamahiriya arabe libyenne (vice-président) étaient présents.
3. M. Lucien Chabason, Coordonnateur du PAM et M. Ibrahim Dharat, administrateur de programme au PAM, représentaient le Secrétariat.
4. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion

5. S.E. M. M. Mlika, Président du Bureau, a souhaité la bienvenue aux participants et s'est dit heureux de retrouver tous les membres du Bureau et le Secrétariat trois mois après la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes. Il a remercié en particulier les ministres d'être venus prendre part à la réunion en dépit d'un emploi du temps très chargé, et le Secrétariat d'avoir, préparé cette première réunion du Bureau de l'exercice biennal 1998-1999. Il a en outre salué la nomination de M. A. Hoballah au poste de Coordonnateur adjoint chargé des questions liées au développement durable.
6. En tant que Président du Bureau, il a tenu à faire part aux membres de celui-ci de ses réflexions sur l'orientation qu'il convenait de donner à leurs travaux conformément aux décisions des Parties contractantes. Tout d'abord, s'agissant de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), qui avait déjà accompli un travail important, notamment en identifiant deux grandes priorités - gestion de la demande en eau et gestion durable des zones côtières. Il a saisi l'occasion pour remercier tous les membres de la Commission, les gestionnaires de tâches comme les groupes de travail. Il a fait observer que, après l'adoption par les Parties contractantes de recommandations concrètes, c'était au Bureau qu'il incombait désormais, de veiller à leur mise en oeuvre dans ces deux domaines, vu l'urgence qu'il y avait à agir pendant ces deux années. Tous devaient prendre en compte les recommandations de la CMDD

dans leurs programmes menés au plan régional comme au plan national ainsi que dans les différents Centres d'activités régionales (CAR) du PAM. Pour ce qui était du thème relatif aux indicateurs de l'environnement et du développement durable, il a indiqué que certains pays étaient en train d'élaborer des indicateurs de ce type et a souhaité que cette expérience soit profitable à d'autres pays n'ayant pas encore commencé cet exercice.

7. S'agissant des questions juridiques et vu que, à sa connaissance, seuls Monaco et la Tunisie avaient ratifié les nouveaux instruments juridiques, il a invité les autres pays à accélérer le processus de ratification en ayant à l'esprit que, à la fin de cette année 1998, au moins la moitié des pays signataires de la Convention de Barcelone devraient l'avoir mené à bien. Il comptait sur les membres du Bureau pour oeuvrer dans ce sens.
8. S'agissant des questions financières, il a félicité le Secrétariat pour les efforts qu'il déployait en vue de mobiliser des fonds supplémentaires pour le financement du programme du PAM. Il a aussi invité les pays qui n'avaient pas encore acquitté leur contribution au Fonds d'affectation spéciale à le faire à bref délai. Enfin, pour ce qui était de la prochaine Assemblée générale du FEM (New Dehli), il a informé la réunion qu'il allait y participer et qu'il soutiendrait personnellement le projet FEM (PAS), visant à combattre la pollution due aux activités menées à terme dans la région méditerranéenne ainsi que sa composante consacrée à la biodiversité. Il a promis qu'il lancerait un appel, au nom des Parties contractantes, pour qu'un financement soit assuré aux projets les plus importants pour la région méditerranéenne et qu'il demanderait à tous les participants des pays de la région de faire de même afin de sensibiliser leurs partenaires à l'urgence qu'il y avait à intervenir dans certains secteurs.

Point 2 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

9. La réunion a adopté son ordre du jour en retenant l'ordre du jour provisoire figurant sous la cote UNEP/BUR/52/1 et annoté sous la cote UNEP/BUR/52/2.

Point 3 de l'ordre du jour

Rapport du coordonnateur sur l'état d'avancement des activités menées depuis la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes, y compris des projets de recommandations concernant des activités spécifiques (novembre 1997 - mars 1998)

10. M. L. Chabason a présenté son rapport d'activité figurant sous la cote UNEP/BUR/52/3 et couvrant la période allant de novembre 1997 à mars 1998. Il a soigneusement passé en revue le rapport, section par section, en s'attachant plus particulièrement aux principaux développements et aux recommandations ci-après sur lesquels le Bureau était invité à se prononcer:

Coordination du programme

11. Le Coordonnateur a rendu compte de la conférence sur les déchets dangereux qui s'était tenue récemment à Kuching (Malaisie), du 23 au 27 février 1998, et était organisée par le secrétariat de la Convention de Bâle. Il a informé la réunion qu'il avait pris part à la conférence pour le compte du PAM, du fait qu'elle se rapportait étroitement au Protocole d'Izmir relatif aux déchets dangereux dans la région méditerranéenne. Il a fait état de la demande formulée par Monaco au cours de la conférence en vue d'être ajouté à la liste des pays autorisés à importer des déchets dangereux au sens de la Convention de Bâle, une position que la conférence n'avait pas approuvée.
12. M. Fautrier (Monaco) a remercié le Secrétariat d'avoir soutenu la position de son pays au cours de la conférence de Kuching. Il a indiqué que de nombreux pays comprenaient la demande de Monaco en raison de sa capacité à traiter des déchets provenant de pays voisins, ce que l'on pouvait considérer comme un effort visant à améliorer l'environnement de la région méditerranéenne, en application du principe de proximité et en utilisant des technologies modernes et respectueuses de l'environnement.
13. Mme Aykut (Turquie) a souligné l'importance du Protocole d'Izmir qui nécessitait l'appui de tous les pays. Elle a invité le Bureau à demander instamment aux pays d'accélérer le processus de ratification de cet important Protocole.

Coopération avec l'AEE et avec RAMOGE

14. S'agissant de la coopération du PAM avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), le Coordonnateur a informé la réunion qu'un mémorandum d'accord serait signé prochainement avec celle-ci en vue d'officialiser une collaboration qui porterait principalement sur les domaines de la biosurveillance, des outils d'évaluation et de l'organisation conjointe d'ateliers.
15. Le Président de la réunion a insisté sur l'élaboration de rapports sur l'état de l'environnement, de rapports par pays et de la création d'un réseau d'échange de rapports.
16. M. Fautrier (Monaco), intervenant au nom de l'Accord RAMOGE, a déclaré que cette organisation était disposée à coopérer avec le PAM, notamment en matière de biosurveillance.

Coopération avec la Ligue arabe

17. M. I. Dharat a mis les participants au courant de la concertation entreprise avec le siège de la ligue Arabe, au Caire, conformément aux décisions de la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Tunis, novembre 1997). Il a précisé que le siège de la Ligue arabe (Secrétariat du Conseil des ministres chargés

de l'environnement) avait fait part de son vif soutien à l'initiative du PAM et qu'il acceptait de signer un mémorandum d'accord à cet effet.

18. M. Mlika a noté que la collaboration avec la Ligue arabe devait être poursuivie par le biais de son bureau spécialisé situé à Tunis, à savoir l'ALECSO, ce qui permettrait d'avoir un programme de collaboration plus effectif. Sur cette même question de la coopération régionale, M. Chabason s'est prononcé en faveur d'un resserrement des liens avec le CEDARE, également sis au Caire.
19. M. Fares (Libye) s'est félicité de l'initiative du PAM et a souligné qu'il était important d'amorcer une collaboration avec le Secrétariat du Conseil des ministres chargés de l'environnement de la Ligue arabe, notamment dans les domaines de la désertification, des déchets dangereux, de l'éducation et de la sensibilisation aux questions d'environnement.

Caulerpa

20. Le Coordonnateur a abordé la question de la présence de *Caulerpa* dans la région méditerranéenne, avec ses importantes répercussions. A cet égard, il a évoqué l'atelier sur les espèces *Caulerpa* invasives qui venait de se tenir en Crète (Grèce), du 18 au 20 mars 1998, et avait été une réussite. Diverses communications scientifiques (y compris des rapports par pays) avaient été présentés sur la cartographie, la modélisation, les aspects écotoxicologiques, les incidences écologiques et la maîtrise du phénomène. Des débats approfondis s'étaient déroulés, diverses vues y avaient été exprimées. M. Chabason a informé la réunion que des recommandations avaient été adoptées par l'atelier et qu'un communiqué de presse avait également été publié.
21. Le Président s'est félicité de la tenue de cet atelier et a proposé que le PAM continue à suivre la question et fasse rapport périodiquement à ce sujet aux Parties contractantes.

Rôle du Bureau

22. M. Chabason a noté que, ces dernières années, les rapports s'étaient resserrés entre le Bureau des Parties contractantes et le Secrétariat. Cependant, dans certains cas, des problèmes précis pouvaient surgir, notamment dans les périodes comprises entre les réunions ordinaires. Il a cité le cas de projets proposés et financés par d'autres donateurs qui nécessitaient du PAM qu'il fournisse des fonds de contrepartie pour lesquels il n'avait pas reçu de mandat ou qui n'étaient pas inscrits à son budget. A cet égard, il a invoqué les articles 10 et 11 du mandat du Bureau qui, selon lui, ménageaient une certaine latitude au Bureau et au Secrétariat pour faire face à ce genre de situation.
23. Le représentant de la Grèce a formulé l'avis que les décisions du Bureau concernant des questions financières qui n'avaient pas été tranchées par les réunions des Parties contractantes étaient un point délicat qu'il fallait aborder avec prudence. C'est pourquoi il proposait que le Secrétariat se penche sur

cette question et propose à la prochaine réunion du Bureau la procédure appropriée qu'il conviendrait de suivre.

24. Le Président a proposé et la réunion a approuvé que le Secrétariat dispose d'une certaine souplesse pour traiter ces questions afin d'attirer des fonds extérieurs, mais à condition que cela s'inscrive dans le cadre global du budget-programme approuvé par les réunions des Parties contractantes et que tous les pays puissent tirer profit de ces ajustements et de cette souplesse.

Questions financières et institutionnelles

Questions financières

25. Le Coordonnateur a évoqué la situation des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée en notant qu'elle était désormais satisfaisante, et il a formulé l'espoir que toutes les Parties contractantes accélèrent la procédure de versement de leurs contributions 1998 ainsi que de leurs arriérés pour celles qui ne l'avaient pas encore fait. Il a remercié la Libye d'avoir acquitté une partie de ses arriérés en souhaitant que le montant restant soit versé le plus tôt possible.
26. Le Président a remercié la Libye pour son versement et a repris à son compte l'appel du Coordonnateur en vue d'un versement rapide par toutes les Parties contractantes de leurs contributions 1998.
27. M. Lascaratos (Grèce) a demandé que la contribution de la Grèce apparaisse sous une forme plus explicite pour qu'il ressorte bien que son pays avait acquitté d'avance sa contribution pour 1998. Le Coordonnateur a promis qu'une note serait insérée pour préciser ce point.
28. M. Fares (Libye) a rappelé la situation difficile à laquelle était confronté son pays en raison de l'embargo, en ajoutant qu'il interviendrait de son mieux auprès des autorités compétentes pour que les arriérés restants soient rapidement versés au Fonds d'affectation.

Questions institutionnelles

29. Le Coordonnateur a également informé la réunion de l'introduction, en décembre 1997, d'un système comptable qui permettra au PAM de fournir en temps réel des informations sur la situation budgétaire/comptable de l'Unité MED. De plus, l'Unité avait également changé son système de communication par téléphone et courrier électronique, et elle avait revalorisé son système informatique, ce qui permettrait d'améliorer le travail du PAM et représenterait un gain de temps et d'énergie pour le personnel.
30. M. Chabason a informé les participants de la nomination de M. Arab Hoballah au poste de Coordonnateur adjoint du PAM, et de M. Francesco Saverio Civili au poste de Coordonnateur du MED POL. Il a également indiqué que l'ancien

poste de M. Civili (spécialiste en sciences de la mer), désormais sans titulaire, serait reclassé et ferait prochainement l'objet d'un avis de vacance. Il aussi indiqué que M. Gabriel Gabrielides serait chargé du secteur scientifique (comme la biosurveillance) et qu'il serait établi un nouvel organigramme pour le MED POL afin d'y intégrer le projet FEM.

31. A ce sujet, M. Lascaratos a, au nom de la Grèce qui avait le privilège d'être le pays hôte de l'Unité de coordination du PAM, tenu à féliciter aussi bien le nouveau Coordonnateur adjoint que le Coordonnateur MED POL dans leurs nouvelles fonctions et à les assurer de l'appui et de la collaboration que son pays allait leur apporter. S'agissant de la procédure adoptée par le PNUE pour pourvoir ces deux postes, la Grèce, lors de la réunion du Bureau à Sophia Antipolis, avait fait part de son souci sur la nécessité de respecter durant le processus d'évaluation des candidats les critères de recrutement fixés par le PNUE lui-même. S.E. le ministre grec avait même adressé une lettre dans ce sens à Mme Dowdeswell, Directeur exécutif du PNUE. M Lascaratos a indiqué au passage que, à sa connaissance, deux autres Parties contractantes avaient également exprimé par écrit à Mme Dowdeswell leurs préoccupations en la matière. La Grèce a constaté à regret que les remarques qu'elle avait formulées concernant la nécessité d'observer strictement les critères de recrutement n'avaient pas bénéficié de la part des services concernés du PNUE de la considération qu'elles méritaient. Mais M. Lascaratos a ajouté que, pour son pays, cette affaire était close et qu'il ne comptait pas y revenir.
32. Mme Aykut (Turquie), tout en soulignant que seuls des scientifiques devaient occuper ces postes, a indiqué que les critères PNUE sur lesquels s'était fondée la sélection n'étaient pas suffisamment clairs car ils n'accordaient pas toute la considération voulue au côté scientifique de celle-ci et elle a exprimé l'espoir que cette situation ne se répéterait pas à l'avenir.
33. Concluant ce point, le Président, tout en partageant les vues exprimées par les précédents intervenants, a souligné qu'il importait d'appliquer les critères convenus et de respecter les conditions énoncées dans les définitions d'emploi. Cependant, les critères changent en fonction de chaque cas, ce qui appelle donc une certaine souplesse. Il a promis d'aborder ce point ainsi que d'autres questions du PAM avec le Directeur exécutif du PNUE, M. Klaus Topfer, qui allait prochainement effectuer une visite à Tunis.

Structure du PAM

34. Le Coordonnateur a mis le Bureau au courant de la dernière réunion de l'Unité MED et des directeurs de CAR (Athènes, 2-3 février 1998) qui avait pour principal objet de coordonner les activités du PAM pour l'exercice biennal 1998-1999. Il a notamment mentionné la question des accords de pays hôte qui doivent être signés entre le PAM/PNUE et les pays hébergeant des CAR, ce qui concernait le CAR/PB, le CAR/TDE et le CAR/PP. Ces accords devront stipuler les engagements du pays hôte, par exemple pour la délivrance de visas aux experts des centres et aux représentants des Parties contractantes prenant part à une réunion du PAM. Pour le recrutement de personnel destiné à ces

Centres, il a indiqué que le Secrétariat du PAM avait été associé au processus, par exemple lors de la désignation du directeur du CAR/PAP et du directeur du CAR/PB.

35. Le Président a informé la réunion qu'il rencontrerait son homologue français à Tunis et soulèverait avec elle la question des visas.

Recrutement de consultants

36. Le Coordonnateur a abordé la question des critères de recrutement pour la sélection de consultants, tels qu'ils avaient été proposés par la réunion Unité MED/Directeurs de CAR et figuraient dans le rapport d'activité UNEP/BUR/52/3, à propos du recrutement de consultants par l'Unité MED et les CAR.

37. Lors du débat sur cette question, plusieurs points complémentaires ont été mis en avant:

- les critères devraient être régulièrement revus et actualisés;
- les jeunes devraient être encouragés à être recrutés comme consultants;
- il convient de respecter le principe de la représentation géographique;
- l'anglais doit être la langue obligatoire, la connaissance d'autres langues étant un atout;
- une liste de consultants doit être dressée par l'Unité MED;
- toutes les Parties contractantes sont invitées à communiquer les noms de consultants proposés pour inclusion dans la liste;
- la liste devrait être classée par thèmes (eau, zones côtières, droit, biodiversité, etc.);
- la liste devrait être revue et actualisée régulièrement.

Information

38. Le Coordonnateur a mis le Bureau au courant des développements intervenus dans le domaine de l'information, de la participation et de la formation dans le cadre du PAM. Il a indiqué que le nouveau Coordonnateur adjoint (M. Arab Hoballah) serait, entre autres, chargé des questions de l'information. Il préparera à l'intention de la prochaine réunion du Bureau un programme sur la politique du PAM en la matière.
39. M. Chabason a noté qu'un montant de 60.000 dollars E.U. avait été obtenu de l'UE pour la préparation d'une brochure sur le modèle de celles de la Banque mondiale destinée à promouvoir les questions de l'environnement en présentant des cas de réussite exemplaires. Cette brochure sera entreprise en coopération avec les Parties contractantes et les CAR.
40. A cet égard, le Président a accueilli favorablement la proposition visant à mettre en relief des activités et réalisations du PAM couronnées de succès au niveau régional et des divers pays. Il a en outre préconisé la publication de dépliants sur chacun des CAR en différentes langues, de même que de dépliants sur des

thèmes, problèmes touchant les pays méditerranéens et des projets menés dans ceux-ci (expériences des pays).

41. Le Président a également invité à explorer la possibilité de relier l'Unité MED et tous les CAR par un réseau d'information ou par Internet. Il a déclaré qu'à cet égard l'expérience acquise par la Tunisie pouvait profiter à d'autres. Il a enfin insisté sur la nécessité d'entreprendre une évaluation des activités des CAR.
42. M. Fautrier (Monaco) a souligné que l'information et la sensibilisation constituaient la pierre d'angle de toute action efficace dans les domaines de l'environnement et du développement durable. C'est par cette information et cette sensibilisation qu'il fallait rallier l'opinion à la cause de la protection de l'environnement dans la région méditerranéenne.
43. M. Fares (Libye) a remercié le Secrétariat d'avoir organisé récemment un stage d'une semaine à l'intention de deux ressortissants libyens.

Questions juridiques

44. Le Coordonnateur a informé le Bureau que, jusqu'à ce jour, seuls Monaco et la Tunisie avaient ratifié les nouveaux instruments juridiques du PAM. Il a vivement exhorté le Bureau à adresser un message urgent aux Parties contractantes pour qu'elles accélèrent le processus de la ratification, en considérant que ces instruments devraient entrer en vigueur à la fin 1998 au plus tard.
45. A l'issue d'un bref échange de vues, le Bureau a autorisé son Président à envoyer sans délai à toutes les Parties contractantes ne l'ayant pas encore fait une lettre leur demandant d'accélérer le processus de ratification des instruments juridiques du PAM récemment adoptés.

Activités des CAR

46. Le Coordonnateur a mis brièvement au courant le Bureau des travaux des Centres d'activités régionales (CAR) et des programmes du PAM, à savoir le MEDPOL, le REMPEC, le CAR/PB, le CAR/PAP, le CAR/TDE et le CAR/PP. Il a fait observer que le Secrétariat n'avait proposé aucune recommandation précise pour cette section du rapport d'activité.
47. Lors du court débat qui s'est engagé sur cette section, le Président a cité l'expérience de son pays dans le domaine de la production et de l'industrie de l'huile d'olive pour lequel il existait un projet du CAR/PP, en indiquant qu'elle était à la disposition d'autres pays concernés.
48. M. Lascaratos (Grèce) a indiqué que son pays collaborait avec le CAR/ASP pour accueillir à Athènes en octobre 1998 une réunion d'experts organisée par le Centre en vue d'examiner les trois plans d'action consacrés à la protection du phoque moine, des tortues marines et des cétacés en Méditerranée.

49. M. Lascaratos a également rappelé à la réunion la décision de la dernière réunion du Bureau invitant le Secrétariat à avancer des propositions concrètes concernant le suivi des projets PAC en cours et achevés. Sur ce point, l'administrateur de programme du PAM a fait observer que cette question avait fait l'objet d'un examen approfondi lors de la réunion de l'unité MED et des directeurs de CAR et qu'elle serait à nouveau abordée au cours de l'atelier PAM/METAP intitulé "Evaluation de la gestion intégrée des zones côtières: expérience acquise par le METAP et le PAM (1988-1996)", qui devait se tenir au Caire en juin 1998 et auquel prendraient part les points focaux du PAM et du METAP. Sur la base des résultats et recommandations de l'atelier, le Secrétariat proposerait un programme concret en matière de suivi.

Point 4 de l'ordre du jour **Achèvement de la sélection des membres de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)**

A. Quatrième réunion de la CMDD

50. M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM, a présenté ce point de l'ordre du jour et mis au courant le Bureau des derniers développements concernant les activités des six gestionnaires de tâches/groupes de travail de la Commission. Il a indiqué qu'une réunion consultative technique s'était tenue à Athènes le 5 février 1998 et que les cadres de l'Unité MED, les directeurs de CAR et tous les gestionnaires de tâches y avaient pris part. Cette réunion avait pour but de coordonner les activités des six groupes de travail. Diverses questions techniques avaient été soigneusement examinées et avaient abouti à un accord, notamment sur la tenue d'au moins une réunion de chaque groupe thématique avant la quatrième réunion de la CMDD à Monaco. M. Chabason a admis la complexité de l'exercice associant gestionnaires de tâches et groupes de travail. Mais la réunion consultative était tombée d'accord sur un calendrier des réunions pour tous les groupes. Il a ajouté que, lors de la réunion de Monaco, seuls quelques gestionnaires de tâches seraient en mesure de présenter des recommandations concrètes sur leurs thèmes respectifs (indicateurs, tourisme, industrie, information), et que les autres ne présenteraient que leurs rapports d'activité.
51. Lors du débat qui a suivi, le Président a évoqué l'expérience de la Tunisie sur le thème des indicateurs et la collaboration que son pays et la France avaient en vue de tester un ensemble convenu d'indicateurs environnement/développement durable. Il a également proposé de mettre l'expérience tunisienne à la disposition d'autres Parties contractantes intéressées. Le Président a ajouté que la Commission devait éviter d'alourdir ses travaux par des procédures bureaucratiques et il a proposé d'instituer, au sein de la CMDD, des animateurs de projet chargés de traiter de questions spécifiques.
52. Le Bureau a approuvé la tenue à Monaco de la quatrième session de la Commission. Pour tenir compte de la nécessité de laisser aux groupes de travail un délai suffisant pour leur permettre d'y présenter des communications

concrètes, M. Fautrier a proposé les dates du 20 au 22 octobre 1998, ce qui a été approuvé.

B. Participation de la CMDD à la CDD/NU

53. Le Coordonnateur a déclaré que la Commission pour le développement durable des Nations Unies (CDD/ONU) tiendrait sa sixième réunion à New York, du 20 avril au 1er mai 1998. L'une des principales questions abordées serait celle des ressources en eau, qui figurait également parmi les priorités du PAM. Conformément à une décision précédente des Parties contractantes, le PAM avait noué des contacts avec le Secrétariat de la Commission des Nations Unies, notamment sur l'accréditation du PAM, en tant que secrétariat de la CMDD, auprès de la CCD/ONU, afin qu'il prenne part à ses réunions en qualité d'observateur. M. Chabason a informé la réunion qu'une lettre en ce sens avait été adressée à New York.
54. En vue d'accélérer le processus, il a proposé que:
- a. en tant que chef de la délégation tunisienne à la sixième session de la CDD/ONU, le Président consacre une partie de sa déclaration au PAM et aux activités de la CMDD;
 - b. une lettre signée par le Président soit envoyée à M. Klaus Topfer, Directeur exécutif du PNUE, demandant, au nom du Bureau, qu'un représentant du Secrétariat du PAM soit inclus dans la délégation du PNUE à la sixième réunion de la CDD/ONU;
 - c. une lettre signée par le Président soit adressée au Secrétariat de la CDD/ONU pour demander l'accréditation du PAM (Secrétariat de la CMDD) en qualité d'observateur aux diverses réunions de la CMDD.

C. Sélection de nouveaux membres de la CMDD

55. M. I. Dharat a informé la réunion de la décision, prise au cours de la dernière réunion des Parties contractantes (Tunis, novembre 1997), autorisant le Bureau à achever la sélection des membres de la Commission. Conformément à cette décision, le Secrétariat a eu divers contacts avec toutes les Parties contractantes pour leur demander de proposer des candidats aux quatre sièges encore à pouvoir relevant des deux catégories "autorités locales" et "acteurs socio-économiques". Il a mentionné que le document UNEP/BUR/52/3/Add.1 contenait des informations sur les 12 candidatures qui, au 12 mars 1998, avaient été reçues par le Secrétariat. Il a également rappelé que les dispositions du mandat et de la composition de la Commission approuvés par la réunion extraordinaire des Parties contractantes (Montpellier, juillet 1996) énonçaient les critères à appliquer lors du processus de sélection.

56. Après en avoir débattu et avoir examiné les informations fournies par les Parties contractantes concernées, le Bureau a procédé à la sélection suivante:

A. Catégorie "autorités locales"

Membres

1. Ville de Dubrovnik - Croatie
2. Ville de Silifke (Mersin) - Turquie

Suppléants

1. District du gouvernorat du Grand Alger - Algérie
2. Autorités locales de la région méditerranéenne - Bosnie-Herzégovine
3. Association des villes locales, tourisme et environnement (IFOCC) - Israël
4. Association des Conseils locaux - Malte
5. Ville de Hamam Sousse - Tunisie

B. Acteurs socio-économiques

Membres

1. Fédération des industries diverses (CGEM) - Maroc
2. Réseau méditerranéen de l'eau - Espagne

Suppléants

1. Association des chefs d'entreprises libanais - Liban

57. Le Bureau a demandé au Secrétariat d'amorcer aussitôt le processus pour donner effet à ces désignations.

58. A l'issue du débat, le Secrétariat a informé la réunion du manque d'intérêt d'un membre de la Commission, à savoir la Ville de Rome, qui n'assistait à aucune des réunions de la Commission. Le Bureau l'a déploré et a instamment invité tous les membres à participer activement aux travaux de la CMDD.

Point 5 de l'ordre du jour

Information sur le projet PAM-FEM en cours
"Mise en oeuvre du Programme d'actions
stratégiques visant à combattre la pollution
due aux activités menées à terre dans la région
méditerranéenne (PAS)"

A. *Projet MAP/FEM concernant le PAS et participation du METAP*

59. Le Coordonnateur a mis la réunion au courant des derniers développements concernant le projet FEM destiné à asseoir les bases de la mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due aux activités menées à terre, avec une contribution financière du FEM d'environ

6,29 millions de dollars E.U., une participation des pays d'un montant de 3,04 millions de dollars E.U. en espèces et nature, et d'un apport du PAM de 1,12 million de dollars E.U. en espèces et en nature. Il a rappelé que, les 22 et 23 janvier 1998, s'était tenue à Athènes une réunion des coordonnateurs nationaux PAM/FEM de tous les pays méditerranéens qui avait finalisé le document et approuvé le document de projet devant être soumis au Conseil du FEM qui allait se réunir du 1er au 3 avril 1998 à New Dehli afin d'examiner et d'approuver le projet en question. Le Coordonnateur a recommandé que les membres du Bureau qui prendraient part à la réunion du Conseil du FEM appuient le projet au cours des débats.

60. Il a également fait part des contacts pris par le METAP avec le Secrétariat du PAM en vue d'explorer les possibilités de coopération à l'exécution du projet FEM, compte tenu de l'expérience et des compétences techniques spécifiques des Unités METAP (PPU, PBU et RCBP) sises au Caire. Les contacts s'étaient renforcés lors de la réunion des partenaires du METAP tenue au Caire les 1er et 2 mars 1998. Au cours de la réunion, les représentants du PAM, tout en accueillant favorablement la participation du METAP, ont fait valoir que les fonds du projet devaient être utilisés dans et pour les pays et que le METAP devrait participer comme organisme donateur, et qu'en outre une participation du METAP pouvait être acceptée par les pays méditerranéens, lesquels avaient déjà approuvé le contenu du projet.
61. Par ailleurs, le Coordonnateur a informé le Bureau que, sur la base de la concertation que le PAM avait eue avec le secrétariat du FEM, la Libye avait été acceptée en tant que pays éligibles au projet FEM. En outre, M. Chabason avait pris des dispositions afin de mobiliser pour le projet des fonds supplémentaires d'un montant de 2 millions de dollars E.U. du Fonds français pour l'environnement mondial, qui pourraient servir à des études de faisabilité concernant les "points chauds" et le renforcement des capacités.
62. S'agissant du projet de Bilan diagnostique transfrontière (BDT), le Coordonnateur a rappelé aux participants que des critiques avaient été émises sur ce rapport au cours de la dernière réunion des Parties contractantes en raison de certaines erreurs qui y avaient été relevées et que c'était pourquoi la réunion avait simplement pris note, sans l'adopter, du rapport sur le BDT. M. Chabason a ajouté que ce rapport était en cours de révision et de finalisation avec les coordinateurs nationaux.
63. Lors du débat qui a suivi, le Président a constaté de la part du METAP une nouvelle orientation qu'il n'approuvait pas. Il s'est par contre félicité de la contribution française au projet. S'agissant de l'expert chargé du projet FEM qu'il convenait de recruter et qui serait affecté à l'Unité MED, le Président a insisté pour qu'il agisse en tant que coordonnateur du projet et que le travail effectif soit entrepris au sein des pays participants eux-mêmes.

64. M. Fautrier (Monaco) a appelé l'attention sur le fait qu'il existait un décalage chronologique entre le budget de trois ans du FEM et le budget de deux ans du PAM et qu'il importait donc de régler la question budgétaire dans la période intercalaire.
65. M. Lascaratou (Grèce), tout en félicitant le Secrétariat de ce projet, a insisté sur le fait que toutes les Parties contractantes devraient en bénéficier.
66. A l'issue du débat, le Bureau a approuvé le projet PAM/FEM concernant le PAS et demandé à toutes les Parties contractantes qui prendraient part à la réunion de New Delhi de soutenir le projet.
67. S'agissant de la collaboration avec le METAP dans le cadre du projet PAM/FEM, le Bureau a accueilli favorablement la demande du METAP et convenu avec le Secrétariat que le METAP devrait participer en tant que donateur et que les fonds devraient être dépensés dans les pays eux-mêmes.

B. Programme d'actions stratégiques pour la biodiversité (PAS/BIO)

68. Le Coordonnateur a indiqué que, lors de l'élaboration du projet PAM/FEM concernant le PAS, il avait été proposé de préparer un projet relatif à la biodiversité (PAS/BIO), sous la responsabilité du PAM et en coopération avec la FAO et le CGPEM, grâce à une contribution de 600.000 dollars E.U. Il a ajouté que le projet aiderait les Parties contractantes à intégrer les problèmes pollution/biodiversité/activités humaines, ce que le Secrétariat estimait essentiel à une bonne gestion des ressources naturelles et biologiques de la région et à la mise en oeuvre du nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique. Comme le Centre de Tunis (CAR/ASP) disposait de ressources financières limitées, il a proposé que des fonds supplémentaires soient alloués au Centre pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités dans le cadre du projet proposé. Il a indiqué que le Secrétariat trouverait une solution et informerait le Bureau en conséquence, lors du prochain Bureau.
69. Lors du débat à ce sujet, le Président a fait observer que, tout en étant favorable à la proposition d'un PAS/BIO, il estimait que l'on devait se montrer pragmatiques, vu que cette question soulevait certains problèmes, notamment pour ce qui touchait la pêche. Selon lui, le projet devait servir d'outil pour résoudre les problèmes de la région.
70. M. Fautrier (Monaco) a approuvé la proposition tout en notant que la question de la pêche ne pouvait être évacuée du projet qui devait intégrer tous les éléments touchant à la conservation de la biodiversité. Un autre intervenant a préconisé que les ONG soient associées au projet proposé et que tous les pays méditerranéens participent activement à celui-ci. A cet égard, le Coordonnateur a proposé la création d'un **Comité directeur** pour le projet PAS/BIO, afin d'y inclure également des représentants d'ONG.

71. A l'issue du débat, le Bureau a accueilli favorablement la proposition visant à élaborer un projet PAS pour la biodiversité et a demandé au Secrétariat d'informer le Bureau, à sa prochaine réunion, de tous les détails du projet, et notamment de la contribution financière du PAM, en insistant pour que le PAS ne soit pas limité aux seuls pays éligibles au FEM.

Point 6 de l'ordre du jour

Collaboration du PAM avec les organisations non gouvernementales (ONG)

72. Le Coordonnateur a présenté la section pertinente du document UNEP/BUR/52/3 et le nouveau document UNEP/BUR/52/3Add.1 intitulé "Collaboration du PAM avec les organisations non gouvernementales (ONG) - Informations complémentaires". Il a rappelé que la réunion de Tunis (novembre 1997) avait autorisé le Bureau actuel à décider s'il fallait maintenir ou biffer l'Universita del Mediterraneo (UNIMED) de la liste des ONG partenaires du PAM, sur la base des contacts que le Secrétariat aurait avec cette ONG. Du fait qu'il avait reçu de l'UNIMED une réponse confirmant qu'elle était disposée à collaborer, le Coordonnateur a proposé que le Bureau maintienne l'UNIMED sur la liste.
73. Le Bureau s'est rallié à la proposition du Secrétariat et décidé de maintenir l'UNIMED sur la liste des partenaires du PAM.
74. Le Coordonnateur a en outre rappelé que la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes (Tunis, novembre 1997) avait pris une décision autorisant le Bureau à examiner, à titre exceptionnel, une demande de l'ONG turque "Fondation turque pour la recherche marine (TÜDAV)" pour qu'elle soit inscrite sur la liste des ONG partenaires du PAM. Après avoir pris connaissance des informations détaillées communiquées par la TÜDAV, le Bureau est convenu d'inscrire cette organisation sur la liste des ONG partenaires du PAM.
75. En réponse à une demande du vice-président représentant la Grèce concernant le groupe de réflexion sur les ONG proposé par la Dixième réunion ordinaire, l'administrateur de programme du PAM a déclaré que le Secrétariat avait amorcé des contacts en vue de proposer la composition de ce groupe et la meilleure date pour le réunir afin qu'il entreprenne une réflexion méthodologique sur la participation des ONG au PAM. Il a confirmé que de nouveaux contacts seraient pris à ce sujet, notamment avec les membres du Bureau, et qu'il espérait que les conclusions de la réunion du groupe de réflexion seraient communiquées au Bureau à sa prochaine réunion.
76. Sur cette même question, le Président a proposé que le groupe adopte une démarche pragmatique à l'égard des ONG, car il était d'avis que leur participation au PAM constituait un apport majeur que l'on devait encourager. Il a toutefois précisé que les ONG devaient travailler avec le PAM dans un cadre donné et à certaines conditions.

77. Le vice-président représentant la Turquie a souligné l'importance d'une participation des ONG aux activités du PAM et rendu brièvement compte de l'expérience de la Turquie concernant les ONG.
78. Le vice-président représentant la Grèce a rappelé à la réunion la décision de la dernière réunion du Bureau visant à constituer un groupe de travail qui serait chargé d'entreprendre une réflexion méthodologique sur la participation des ONG au PAM et, à cet égard, il évoqué le déficit d'information mutuelle que l'on relevait au sein des ONG et la nécessité pour celles-ci de mieux communiquer entre elles en mettant en place des réseaux.

Point 7 de l'ordre du jour**Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau**

79. M. Fares (Libye) a reconfirmé que son pays s'offrait d'accueillir la prochaine réunion du Bureau à Tripoli.
80. Après un bref débat, le Bureau a remercié la Libye de son offre, qu'il a acceptée, et il a donc décidé de tenir sa prochaine réunion à Tripoli, les 29 et 30 octobre 1998.

Point 8 de l'ordre du jour**Questions diverses**

81. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 9 de l'ordre du jour**Adoption du rapport de la réunion**

82. Il a été convenu qu'un projet de rapport de la réunion serait établi et adressé aux membres du Bureau pour recueillir leurs observations avant sa finalisation et sa distribution.

Point 10 de l'ordre du jour**Clôture de la réunion**

83. Après l'échange des civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le samedi 28 mars 1998 à 13 h 30.

ANNEXE I

**List of Participants
Liste des Participants**

**TUNISIA
TUNISIE**

Président

S.E. M. Mohamed Mehdi Mlika
Ministre de l'Environnement et de
l'Aménagement du Territoire
Ministère de l'Environnement et de
l'Aménagement du Territoire
Centre Urbain Nord - Bâtiment I.C.F.
B.P. 52
2080 Ariana - Tunis
Tunisie

Tel: (216)(1) 708230

Fax: (216)(1) 707122

**CROATIA
CROATIE**

Vice-President

Ms Gordana Valčić
Deputy Director
State Directorate for Environment
Ulica grada Vukovara 78/III
10000 Zagreb
Croatia

Tel: (385)(1) 6111992, 6118388

Fax: (385)(1) 6118388, 537203

E-mail: gordana@duzo.tel.hr

**GREECE
GRECE**

Vice-President

Mr Alexandros Lascaratos
MAP Liaison Officer
Department of Applied Physics
Laboratory of Meteorology and
Oceanography
University of Athens (building Phys-V)
Panepistimoupolis
Athens 15784
Greece

Tel: 30 1 7284839

Fax: 30 1 7295281

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

Vice-President
Mr Bashir Fares
Director General
Technical Centre for Environment
Protection
Turkey Street
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: (218)(21) 3332033
Fax: (218)(21) 3332035

**TURKEY
TURQUIE**

Vice-President
H.E. Ms Imren Aykut
Minister of the Environment
Ministry of the Environment
Eskisehir Yolu 8.km.
06100 Ankara
Turkey

Tel: (90) (312) 2856636
Fax: (90) (312) 2852742

**MONACO
MONACO**

Rapporteur
S.E. M. Bernard Fautrier
Ministre Plénipotentiaire
Chargé du suivi questions
d'environnement
Direction des relations extérieures
"Villa Girasole"
16 Boulevard de Suisse
MC-98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel: (377) 93158333
Fax: (377) 93158888

ADVISERS-COUNSELLERS

**TUNISIA
TUNISIE**

Mme Amel Benzarti
Chargée de Mission auprès du Ministre
Directrice de la Coopération
Internationale au
Ministère de l'Environnement et de
l'Aménagement du Territoire
Centre Urbain Nord
1004 Tunis
Tunisie

Tel: (216)(1) 702779
Fax: (216)(1) 702431

**TURKEY
TURQUIE**

Ms Kumru Adanali
Acting Head of Foreign Relations
Department
Ministry of the Environment
Eskisehir Yolu 8 Km
06100 Ankara, Turkey

Tel: (90)(312) 2853197
Fax: (90)(312) 2853739

**MONACO
MONACO**

Mme Marie-Christine Van Klaveren
Chef de Division
Service de l'environnement
Département des travaux publics et des
affaires sociales
3 avenue de Fontvieille
MC-98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel: (377) 93158963
Fax: (377) 92052891
E-mail: PVK@mcn.mc

**UNEP/COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP)**

**PNUE/UNITE DE COORDINATION DU
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
(PAM)**

Mr Lucien Chabason
Coordinator

Tel. 0030 1 7273101
E-mil:ichabason@unepmap.gr

Mr Ibrahim Dharat
Senior Programme Officer

Tel. 0030 1 7273102
E-mil:idharat@unepmap.gr

P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Av.
11610 Athens
Greece

Tel. No. (30) (1) 7273100
(switchboard)
Fax No. (30) (1) 7253196/7
Cables: UNITERRA